

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée

Bruxelles, 19 mars 2024, 08h30



www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 11/03/2024 au 15/03/2024.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 11/03/2024 au 15/03/2024 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
11-03-24	246	252,0163	254,0000	251,0000	61.996,00
12-03-24	321	255,0031	257,0000	253,0000	81.856,00
13-03-24	319	251,8840	254,0000	248,0000	80.351,00
14-03-24	318	247,7642	250,0000	246,0000	78.789,00
15-03-24	192	250,0052	252,0000	248,0000	48.001,00
Total	1.396	251,4277			350.993,00

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 15/03/2024, le nombre d'actions rachetées depuis le 2 octobre 2023 était de 12 663 (0,8 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 3 375 242,00. L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).